

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021**



Présents : M. SCHERER Sylvain, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, Mme SERENNE Valérie, M. PEZET Thierry, M. SCHERER Alban, Mme DOUSSET Noëlle, Mme LEFEVRE Yolande, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme MORVAN Isabelle, Mme DE FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET

David, M. FOUCHER Alexis, Mme LESAGE Florie, M. AVRIL Fabrice.

Étaient absents représentés : Mme PHILLODEAU Jocelyne représentée par M. Jacques CHAIGNEAU, M. DOUSSET Guillaume représenté par M. DOUSSET David, Mme MAY Morgan représentée par M. SCHERER Sylvain.

Étaient absents : M. MORANTIN Michel, Mme LERAULT Marylène, M. LHERMITE Denis.

A été désigné secrétaire de séance : M. Alexis FOUCHER

ORDRE DU JOUR :

- 1) Avis quant à la mise en œuvre du projet global d'accueil du public proposé par le Conservatoire du littoral et le conseil départemental sur la commune ; avis quant à l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le secteur du Carnet et avis quant à la signature de la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire du littoral qui découle du projet.
- 2) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- 3) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- 4) Abrogation de la délibération n°26-2021 du 28 juin 2021 : Etude du dossier de vente du terrain de camping
- 5) Vente des parcelles communales ZW n°98, 99 et 101 – La Cathellerais
- 6) Avis sur la proposition de rétrocession par le Département de la RD98
- 7) Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service par la CCSE concernant la police municipale auprès des communes de Corsept, Frossay et St Père en Retz.
- 8) Convention de mise à disposition d'un agent de police municipale par la CCSE auprès des communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay et Corsept.
- 9) Convention financière et de gestion relative à la participation financière du Département aux travaux de réfection de chaussée en accompagnement des opérations communales sur la rue de Nantes - RD 98.
- 10) Budget principal 2021 : Décision modificative n°1

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2021.

Approbation des décisions du Maire prises depuis le 28 juin 2021 en vertu des délégations données par le conseil municipal

N°	OBJET	DATE DECISION	DATE de départ préfecture	MONTANT HT	Périodicité (ex 1 an reconductible 2 fois ou Tacite)
16/2021	MAISON DE SANTE DE FROSSAY, BAIL PROFESSIONNEL CONCLU AVEC MMES Luana ARRIBA et Morgane TESSAUD	30/08/2021	30/08/2021	465,00 euros/mois	six années
17/2021	BAIL RURAL (GAEC DES 7 LIEUX)	15/07/2021	16/07/2021	80,00 euros/ha	9 années entières
18/2021	BAIL RURAL (Pascal LECUYER)	15/07/2021	16/07/2021	80,00 euros/ha	9 années entières
19/2021	BAIL RURAL (Vincent ROUÉ)	16/06/2021	16/07/2021	80,00 euros/ha	9 années entières
20/2021	SCEA DES RIVIERES (Pascal AVENARD)	16/06/2021	16/07/2021	80.00 euros/ha	9 années entières
21/2021	MARCHÉ PUBLIC 2021F05 AMENAGEMENT DE DIVERSES RUES CONCLU AVEC LA SOCIETE BREHARD	08/07/2021	13/07/2021	476 547,13 euros	
22/2021	AVENANT N°4 AU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AU NETTOYAGE DE LOCAUX COMMUNAUX : ECOLE PUBLIQUE ALEXIS MANEYROL ET SALLE POLYVALENTE (SOCIETE ONET)	13/07/2021	16/07/2021	Prolongation du marché public d'un mois	1 mois
23/2021	ACCORD CADRE 2021F04 FOURNITURE ET ELABORATION DE REPAS ET GOUTERS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE FROSSAY CONCLU AVEC LA SOCIETE API RESTAURATION	15/07/2021	16/07/2021	Valeur totale estimée du marché public sur quatre ans: 477 072€ Coût du déjeuner enfant 3-6 ans : 2.46€ HT - Coût du déjeuner enfant 7-11 ans : 2.70€ HT - Coût du déjeuner adulte : 3.12€ HT - Coût du goûter 3 à 6 ans : 1.29€ HT - Coût du goûter 7 à 11 ans : 1.39€ HT - Coût du pique-nique 3 à 6 ans : 2.60€ HT - Coût du pique-nique 7 à 11 ans : 2.80€ HT - Coût du pique-nique adulte : 3€ HT	1 an reconductible trois fois
24/2021	MARCHÉ PUBLIC 2021F06 RELATIF AU NETTOYAGE DE LOCAUX COMMUNAUX : ECOLE PUBLIQUE ALEXIS MANEYROL ET SALLE POLYVALENTE CONCLU AVEC LA SOCIETE G.I.M.N.S	27/08/2021	31/08/2021	école Alexis Maneyrol : 17 850,00 HT annuel salle polyvalente : 5 809,00 HT annuel	1 an reconductible deux fois
25/2021	MARCHÉ PUBLIC 2021F07 NETTOYAGE DE LA VITRERIE SUR L'ENSEMBLE DES BATIMENTS COMMUNAUX CONCLU AVEC LA SOCIETE ABER PROPRETE	27/08/2021	31/08/2021	coût total : 814,39 euros HT	1 an reconductible deux fois
26/2021	MARCHÉ PUBLIC N°19-07 TONTE DE TERRAINS DE FOOT ET ENTRETIEN DES ABORDS DU COMPLEXE SPORTIF CONCLU AVEC LA SOCIETE O PHIL DES SAISONS	26/08/2021	26/08/2021	Transfert du marché public en cours avec MICKAEL SERVICE suite à cession de fonds de commerce	1 an
27/2021	MARCHÉ PUBLIC 2021F10 AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE COWORKING	27/08/2021	31/08/2021	Le coût total est de 49 298.99€ HT se décomposant comme suit : - 7 255.59€ HT pour la société A.J'LEC, - 12 492.68€ HT pour la société EB AGENCEMENT, - 4270.80€ HT pour la société JAD'O PARQUET, - 14204.80€ HT pour la société MULTIFACES, - 4680.28€ HT pour la société SARL SERENNE PERE & FILS, - 2546.64€ HT pour la société SAS RENAISSANCE, - 3 848.20€ HT pour la société TALLOT COUVERTURE.	

I INSTITUTIONS

1) *Avis quant à la mise en œuvre du projet global d'accueil du public proposé par le Conservatoire du littoral et le conseil départemental sur la commune ; avis quant à l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le secteur du Carnet et avis quant à la signature de la convention de gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire du littoral qui découle du projet.*

Monsieur Sylvain SCHERER explique le projet du Conservatoire du littoral.

Dans l'estuaire de la Loire, le Conservatoire du littoral est propriétaire ou affectataire de plus de 2 700 ha, situés sur les communes de Donges, la Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Bouée, Couëron, St Brévin, Corsept, le Pellerin, St Viaud et Frossay. Le conseil départemental de Loire-Atlantique est depuis 2014 gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral dans l'estuaire.

Sur la commune de Frossay, le Conservatoire du littoral est déjà propriétaire d'importantes surfaces de marais, composées essentiellement de prairies et de roselières. La plupart de ces terrains sont confiés en gestion à des exploitants agricoles par voie de convention.

Une étude paysagère a été conduite fin 2017 par le paysagiste Alain FREYET, architecte DPLG, pour le compte du Conservatoire du littoral et du Département. Cette étude, sur les deux rives de l'estuaire, proposait un schéma d'intentions paysagères comprenant la restauration et l'aménagement d'espaces en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil du public. Pour la commune de Frossay, les propositions d'aménagement, présentées en Conseil municipal en 2019, étaient notamment ciblées sur deux secteurs en particulier : le Chemin des Carris, et l'écluse du Carnet. La démarche a par ailleurs été présentée en bureau communautaire en mars 2021 et s'articule avec l'itinéraire de la Loire à vélo.

Une équipe de maîtrise d'œuvre (paysagiste, architecte du patrimoine, scénographe) a été recrutée par le Conservatoire du littoral fin 2020 pour préciser un avant-projet, et le mettre en œuvre. Il comprend une tranche ferme permettant sa mise en œuvre sur le chemin des Carris, et une tranche conditionnelle pour le réaménagement du site du Carnet (plus précisément sont en tranche conditionnelle les travaux prévus sur la Culée Nord du Pont Tournant, l'écluse du Carnet et l'observatoire dans la réserve de chasse du Massereau). L'avant-projet a été présenté à l'ensemble des collectivités et partenaires le 10 juin dernier. L'investissement est intégralement financé par le Conservatoire du littoral, avec un soutien financier à 50% du Département et la mobilisation de fonds issus du plan de relance national.

Sur le secteur du Carnet, le périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral doit néanmoins être étendu afin de lui permettre d'acquérir les emprises nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'intérêt du projet d'ensemble, de se prononcer sur l'extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur le secteur du Carnet (cf plan joint), et sur la participation à la gestion courante des aménagements d'accueil du public qui seront mis en place, en lien avec le conseil départemental. Une convention partenariale de gestion serait alors établie dans un second temps dans cet objectif de gestion des emprises du projet sur les Carris et le Carnet. Cette convention pourra intégrer les deux communes concernées (Frossay/Le Pellerin), les intercommunalités, le Département et le Conservatoire du littoral.

S'il y a extension du périmètre d'intervention sur le Carnet, les parcelles seront acquises à l'Union des syndicats de marais du sud Loire par le Conservatoire du littoral. Celui-ci précise que les parcelles

agricoles non indispensables à la mise en œuvre du projet d'accueil du public pourront continuer à être gérées par les éleveurs locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité absolue des suffrages exprimés (16 voix contre : M. SCHERER Sylvain, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme PHILLODEAU Jocelyne, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, M. DOUSSET Guillaume, Mme LEFEVRE Yolande, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme MORVAN Isabelle, Mme MAY Morgan, Mme DE FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David, M. FOUCHER Alexis, Mme LESAGE Florie, M. AVRIL Fabrice - 1 voix pour : Mme Marie-Line BOUSSEAU - 2 abstentions : Mme Noelle DOUSSET, M. Thierry PEZET) :

- d'émettre un avis défavorable à la mise en œuvre du projet global d'accueil du public proposé par le Conservatoire du littoral et le conseil départemental sur la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité absolue des suffrages exprimés (14 voix contre : M. SCHERER Sylvain, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme PHILLODEAU Jocelyne, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, M. DOUSSET Guillaume, Mme LEFEVRE Yolande, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme MORVAN Isabelle, Mme DE FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David, M. FOUCHER Alexis, Mme MAY Morgan - 3 voix pour : Mme Marie-Line BOUSSEAU, M. Patrice AVRIL, M. Thierry PEZET - 2 abstentions : Mme Florie LESAGE, Mme Noelle DOUSSET) :

- d'émettre un avis défavorable à l'extension du périmètre d'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur le secteur du Carnet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité absolue des suffrages exprimés (17 voix contre : M. SCHERER Sylvain, M. CHAIGNEAU Jacques, Mme PHILLODEAU Jocelyne, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, Mme Noelle DOUSSET, M. DOUSSET Guillaume, Mme LEFEVRE Yolande, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme MORVAN Isabelle, Mme MAY Morgan, Mme DE FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David, M. FOUCHER Alexis, Mme LESAGE Florie, M. AVRIL Fabrice - 1 voix pour : Mme Marie-Line BOUSSEAU - 1 abstention : M. Thierry PEZET) :

- de ne pas s'engager sur le principe de participer à la gestion courante des équipements d'accueil du public qui seront mis en place (surveillance, enlèvement régulier des éventuels déchets, réalisation des petites réparations de première urgence...).

2) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.

Monsieur Jacques CHAIGNEAU dit qu'en application des articles L.2224-5 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Les rapports 2020 de la Communauté de Communes du Sud-Estuaire compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif sont présentés. Ces rapports sont également mis à la disposition du public et sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes Sud-Estuaire et sur son site internet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

PRENDRE ACTE des rapports annuels concernant le service public d'assainissement collectif et non collectif.

3) *Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*

Monsieur Jacques CHAIGNEAU présente le rapport du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire Atlantique qui exerce les compétences « Distribution et transport de l'eau potable » sur 159 communes de Loire-Atlantique, deux en Vendée et une en Maine-et-Loire. Les collectivités adhérentes ont conservé leur compétence « Production ». Par ailleurs, la gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA EAU sur le territoire de la Commune de Frossay.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

En 2020, Atlantic'eau a desservi 1263 abonnés sur la commune de Frossay (260 000 abonnés au total), soit une évolution de 19 abonnés par rapport à l'année 2019.

Le rapport présente la qualité de l'eau ; à partir des contrôles effectués par l'ARS, deux indicateurs réglementaires permettent de donner une mesure statistique de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau potable. Les taux de conformité bactériologique et physico-chimique 2020 restent bons comparés à 2019. Les non-conformités physico-chimique mesurées se rapportent principalement à la présence de la molécule ESA-métolachlore et de nitrates notamment sur l'unité de production de Nord-sur-Erdre.

Le prix de l'eau est resté stable, soit un coût du prix de l'eau au 1er janvier 2021 de 243.19€ TTC pour 120 m³ (redevance comprise).

Le bilan en termes de rendement du réseau de distribution sur le territoire de la CCSE est mitigé : le nombre de fuites sur branchements a augmenté. A noter, en parallèle, un niveau d'étanchéité des réseaux en baisse, avec un indice linéaire de pertes de 1,16 m³/jour/km (contre 1,06 m³/jour/km). L'objectif contractuel de VEOLIA de 0.95 m³/jour/km n'est pas atteint (génère des pénalités).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

PRENDRE ACTE du rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'eau potable.

II PATRIMOINE

4) *Abrogation de la délibération n°26-2021 du 28 juin 2021: Etude du dossier de vente du terrain de camping.*

Monsieur Sylvain SCHERER rappelle que lors du Conseil Municipal réuni en sa séance du 28 juin 2021, le point sur l'étude du dossier de vente du terrain de camping a été présenté. Les membres du conseil municipal présent se sont prononcés pour la vente du terrain de camping à M. Barreau au montant de 50 000€ par 11 voix contre 10.

D'une part, plusieurs conseillers municipaux ont expliqué que la question du montant de la vente n'a pas été étudiée en séance. L'offre financière faite par M. Barreau était inférieure au montant estimé par le service de l'évaluation domaniale de la direction de l'immobilier de l'Etat car il proposait que le montant des travaux de remblaiement du terrain vienne en diminution du coût de la vente proposé par le service des domaines. Or, l'avis du service des domaines n'a pas été communiqué aux conseillers municipaux avec l'ordre du jour, de même que le devis concernant les travaux de remblaiement du terrain.

Il est remarqué d'autre part que l'étude du dossier de vente du terrain de camping ne pouvait se faire sans la mention précise du périmètre concerné par le projet de vente, périmètre qui pouvait être également débattu car il était question de conserver dans le giron communal les sanitaires publics.

Aucun plan n'a été présenté à l'appui des échanges et la situation cadastrale n'a pas été mentionnée. La situation physique et juridique du bien faisait défaut.

Par ailleurs, le déclassement du terrain dans le domaine privé n'a pas été débattu.

L'offre d'achat du terrain de camping à hauteur de 50 000€ faite par M. Barreau par courrier en date du 22 mars 2021 était valable jusqu'au 6 avril 2021. La question se posait de savoir si l'offre était toujours valable.

Aussi, au vu de l'ensemble de ces éléments, les conseillers ne pouvaient se prononcer de manière éclairée à la question qui était posée de savoir s'ils avaient le souhait ou pas de vendre le terrain de camping du Migron à M. Barreau pour le montant de 50 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d' :

- **ABROGER** la délibération n°26-2021 du 28 juin 2021.

5) Vente des parcelles communales ZW n°98, 99 et 101 – La Cathellerais

Monsieur Sylvain SCHERER dit que par délibération n°43-2020 du 14 septembre 2020, le Conseil municipal a autorisé la vente de la parcelle communale ZW n°33 (725m²), sise à La Cathellerais, au propriétaire riverain au prix de 109€ (estimation du Domaine).

Le bornage en date du 21 juillet 2021 a divisé la parcelle ZW n°33 en quatre parcelles ZW n°98 (97m²), ZW n°99 (123m²), ZW n°100 (161m²) et ZW n°101 (352m²).

Afin d'éviter de potentiels soucis de voisinage, il est proposé que la commune conserve la parcelle ZW n°100 dans le patrimoine communal, parcelle qui permettra au propriétaire de la parcelle ZW n°28 de sortir de son terrain sans passer sur le terrain du voisin.

L'estimation du Domaine est de 109€ pour 725m² soit 0.15€/m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

VENDRE les parcelles ZW n°98, 99 et 101, d'une superficie totale de 572m², au prix de 85.80€ (572m² x 0.15€) et de préciser que tous les frais inhérents à cette vente (frais d'acte notarial, enregistrement aux hypothèques) seront pris en charge par l'acquéreur.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tous les documents afférents à cette affaire.

6) Avis sur la proposition de rétrocession par le Département de la RD98

Monsieur Sylvain SCHERER explique que le programme de travaux de voirie 2021 a nécessité des échanges avec le Département concernant notamment la RD98. Il est proposé à la Commune de se voir rétrocéder cette route départementale qui s'étend du centre bourg à la RD 723. Il est proposé au Conseil municipal d'en débattre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **DONNER** un avis défavorable à la rétrocession par le Département de la RD98 à la Commune de Frossay

II CONTRATS-CONVENTIONS

- 7) *Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service par la CCSE concernant la police municipale auprès des communes de Corsept, Frossay et St Père en Retz.*
- 8) *Convention de mise à disposition d'un agent de police municipale par la CCSE auprès des communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay et Corsept.*

Monsieur Sylvain SCHERER rappelle que les Communes de la CCSE ont approuvé la création d'un service de police municipale par la Communauté de Communes du Sud Estuaire et ont autorisé son Président à recruter un agent de police municipale en vue de le mettre à disposition des Communes membres intéressées. Le conseil communautaire réuni en sa séance du 21 février 2019 a créé un service de police municipal et un poste de policier municipal à temps complet.

Les trois communes concernées Frossay, Corsept et Saint-Père ont exprimé le souhait de renforcer ce service par le recrutement d'un deuxième agent à temps complet avec l'autorisation de port d'arme de catégorie B1 pour le personnel de police municipale ainsi que la fourniture d'un équipement de caméra piéton.

Il s'agit désormais d'entériner la mise à disposition du deuxième agent de police municipal par la CCSE auprès des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service de police municipale ci-annexée,
- l'approbation de la convention de mise à disposition du policier municipal ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

- 9) *Convention financière et de gestion relative à la participation financière du Département aux travaux de réfection de chaussée en accompagnement des opérations communales sur la rue de Nantes - RD 98*

Monsieur Sylvain SCHERER dit que la convention a pour objet de définir les conditions financières de la participation du Département aux travaux de réfection de la couche de roulement, réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, en accompagnement des opérations sur la rue de Nantes, sur la route départementale 98. Le montant maximal de la contribution est fixé à 41 441€. Le coût des travaux concernant la RD 98 s'élève à 169 186€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** la convention ci-annexée,
- **AUTORISER** le Maire à la signer.

- 10) *Budget principal 2021 : Décision modificative n°1*

Monsieur Jacques CHAIGNEAU rappelle que par délibération n°15-2021 en date du 22 mars 2021 le conseil municipal a adopté le budget principal de la commune. Il s'agit d'effectuer quelques ajustements par le biais d'une décision modificative n°1 tel que définie ci-dessous.

Section de Fonctionnement

Section	Sens	Chapitre	BP	DM 1	Total budget
Fonctionnement					
Dépenses					
		011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	736 100,00		736 100,00
		012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	719 000,00		719 000,00
		014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	214 000,00	2 700,00	216 700,00
		022 - DEPENSES IMPREVUES	33 094,63	90 912,00	124 006,63
		023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	400 000,00		400 000,00
		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 100,00		22 100,00
		65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	263 500,00	200,00	263 700,00
		66 - CHARGES FINANCIERES	23 000,00		23 000,00
		67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	3 000,00	4 000,00
Total : Dépenses			2 411 794,63	96 812,00	2 508 606,63
Recettes					
		002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	74 614,63		74 614,63
		013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000,00		10 000,00
		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00		20 000,00
		70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	166 130,00		166 130,00
		73 - IMPOTS ET TAXES	1 138 100,00	100 920,00	1 239 020,00
		74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	987 000,00	-16 582,00	970 418,00
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 950,00	12 474,00	28 424,00
		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00		0,00
Total : Recettes			2 411 794,63	96 812,00	2 508 606,63
Total : Fonctionnement			0,00	0,00	0,00

Section d'Investissement

Section	Sens	Chapitre	BP	Reports de crédit	Budget Avant DM 1	DM 1	Total budget
Investissement							
Dépenses							
		020 - DEPENSES IMPREVUES	6 421,71	0,00	6 421,71	-907,49	5 514,22
		040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES				25 000,00	25 000,00
		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	87 500,00	0,00	87 500,00	2 300,00	89 800,00
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	6 486,91	6 486,91		6 486,91
		204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	220 996,00	41 634,81	262 630,81		262 630,81
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 622 400,00	68 582,73	1 690 982,73		1 690 982,73
		23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 000,00	114 813,33	134 813,33		134 813,33
		45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	386,52	0,00	386,52	8 648,30	9 034,82
Total : Dépenses			1 977 704,23	231 517,78	2 209 222,01	35 040,81	2 244 262,82
Recettes							
		001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	543 965,55	0,00	543 965,55		543 965,55
		040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	22 100,00		22 100,00		22 100,00
		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	400 000,00	0,00	400 000,00		400 000,00
		041 - OPERATIONS PATRIMONIALES			0,00	25 000,00	25 000,00
		10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	900 000,00	0,00	900 000,00		900 000,00
		13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	309 341,66	309 341,66		309 341,66
		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
		45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	33 814,80	33 814,80	8 040,81	41 855,61
Total : Recettes			1 866 065,55	343 156,46	2 209 222,01	35 040,81	2 244 262,82
Total : Investissement			-111 638,68	111 638,68	0,00	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d' :

APPROUVER la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Monsieur Sylvain SCHERER souhaite mettre en place un groupe de travail concernant les espaces verts de la commune. Les réflexions porteront sur le devenir de certains espaces, leurs éventuelles modifications, le fleurissement, la récupération des eaux de pluie, etc... Elles seront menées en lien avec les services de la Commune. Il demande s'il y a des personnes intéressées.

- 2) Monsieur Sylvain SCHERER informe les conseillers municipaux de la tenue de la réunion de travail le 14/09 sur la gestion future des Réserves de Chasse et de Faune Sauvage Massereau-Migron suite au retrait de l'Office Français de la Biodiversité, à compter du printemps 2022.
- 3) Mme Yolande LEFEVRE demande si l'on connaît les résultats de la journée de dépistage du 8 septembre 2021 organisée par l'ARS sur la commune. Les équipes de la Protection Civile ont réalisé 20 Tests Antigéniques, tous négatifs, et 3 tests salivaires dont les résultats ne sont pas connus car l'analyse est effectuée par un laboratoire conventionné (Bioliance) et les résultats directement envoyés aux personnes.
- 4) M. David DOUSSET demande des nouvelles de l'éolienne sur le site du Carnet. M. le Maire répond qu'elle est en cours de démantèlement. L'Etat envisage la mise en place de parcs d'éoliennes offshore et ne conserve pas celle-ci qui pourrait être fonctionnelle rapidement. Il s'agit de la démonstration de ce que l'Etat fait de pire.
- 5) Concernant les travaux de création de la liaison douce Bourg-Migron, l'appel d'offre lancé par la CCSE est terminé mais les offres sont au-dessus des estimations du Maître d'œuvre. Il doit être relancé.
- 6) Les travaux de réfection et de mise en sécurité prévus rte de Nantes, rue Alexis Maneyrol, rue St Front, et rue des Puits prennent du retard. Le SYDELA n'a pas encore terminé les études liées aux différents réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

A Frossay, le 13 septembre 2021

Monsieur Sylvain SCHERER

Maire de Frossay

